



## Études thématiques

N° 682/Décembre 2021

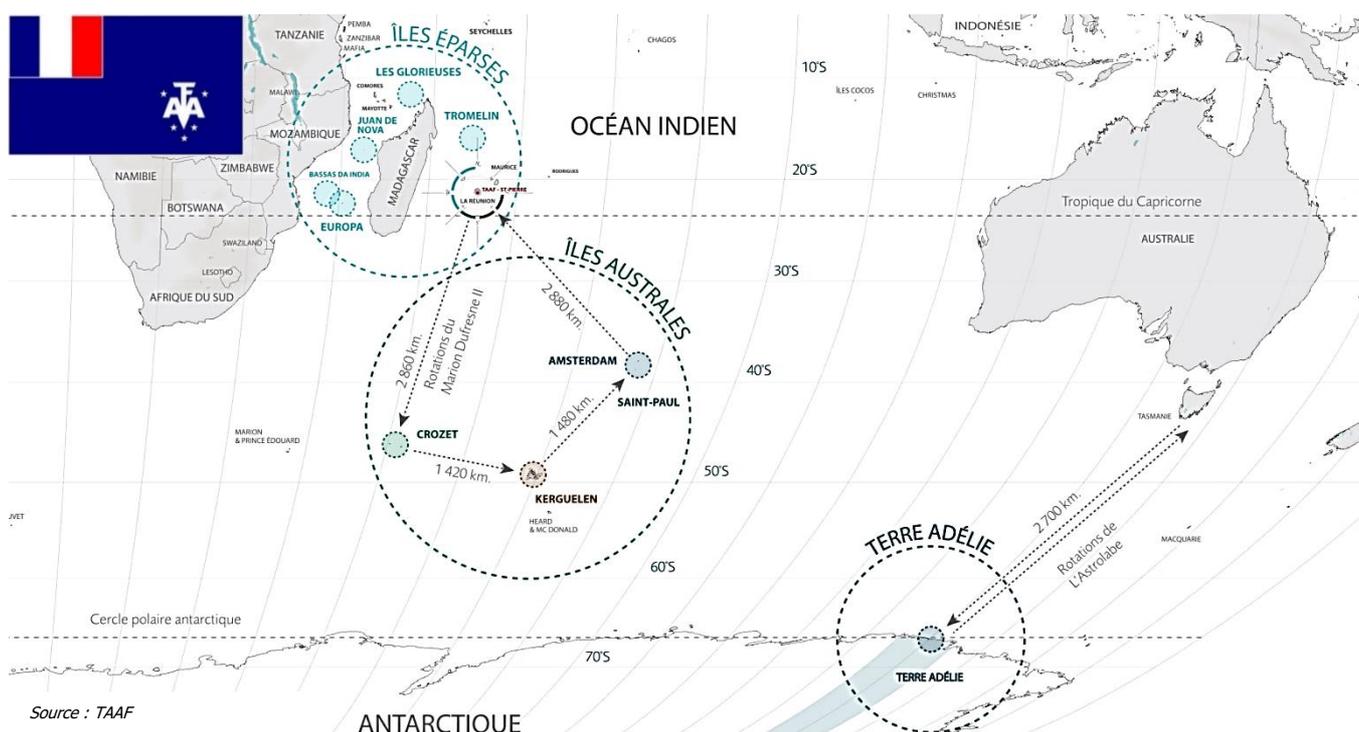
# PORTRAIT DES TAAF

## LES TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES, UN ACTEUR DE L'ÉCONOMIE BLEUE AU CŒUR DE L'Océan Indien

Siège	Saint-Pierre, La Réunion
Superficie	Domaine terrestre de 397 665 km <sup>2</sup> et ZEE de 2 461 014 km <sup>2</sup>
Situation géographique	Canal du Mozambique, océan Indien, 40° parallèle, 50° parallèle, cercle polaire antarctique
Monnaie	Euro
Statut	Pays et territoire d'outre-mer (PTOM)
Représentation nationale	Un conseil consultatif composé de 13 membres titulaires représentant les ministères de l'Outre-mer, de la Défense, de la Recherche, de la Pêche, de l'Environnement et des Affaires étrangères, d'un sénateur et d'un député
Représentation de l'État	Préfet, administrateur supérieur

S'étendant des tropiques au pôle Sud, les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) ont été découvertes à partir du XVI<sup>e</sup> siècle. Ces territoires ultramarins, difficiles d'accès, ne comptent aucun habitant permanent, mais hébergent une biodiversité singulière et abondante. Sur la base des travaux de recherche scientifique réalisés sur l'ensemble du Territoire depuis plusieurs années, voire plusieurs décennies sur les îles Australes et en Antarctique, l'administration supérieure met en œuvre les politiques publiques visant à protéger ce patrimoine naturel exceptionnel. Créée en 2006, la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises est aujourd'hui reconnue au niveau international, et inscrite à la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco depuis 2019. Le parc naturel marin des Glorieuses, créé en 2012, a plus récemment fait l'objet d'une transformation en réserve naturelle nationale, par décret du 10 juin 2021.

Les TAAF sont ainsi gestionnaires de la plus vaste réserve naturelle de France et de la quatrième aire marine protégée la plus étendue du monde. Avec 2 461 014 km<sup>2</sup> de zones économiques exclusives (ZEE), soit la deuxième ZEE de France après celle de la Polynésie française, les TAAF contribuent largement à placer la France au deuxième rang mondial pour son emprise maritime. Les TAAF jouent en conséquence un rôle majeur dans la mise en œuvre de la politique maritime française et de la croissance bleue (croissance durable des océans, des mers et des côtes).



Source : TAAF

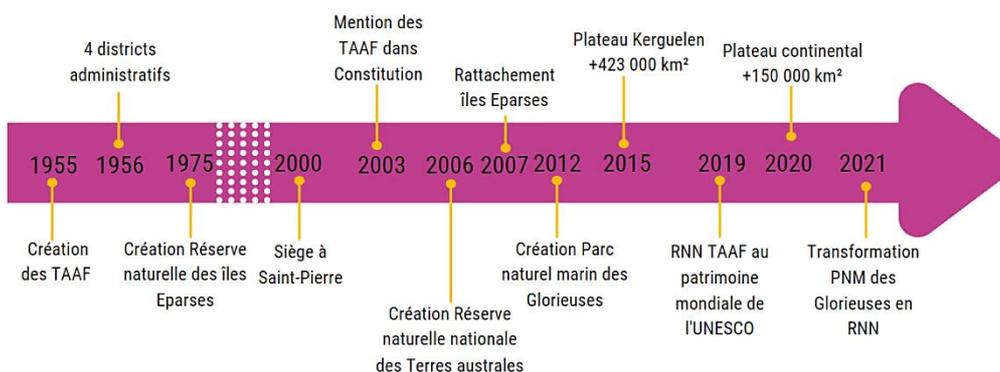
## Les caractéristiques principales des TAAF

### Les repères géographiques et historiques

Les TAAF sont composées de trois grands ensembles géographiques s'étendant des tropiques au pôle Sud. Au niveau tropical, **les îles Éparses** englobent l'archipel des Glorieuses et les îles Juan de Nova, Europa et Bassas da India dans le canal du Mozambique, ainsi que l'île Tromelin au nord de La Réunion. En subantarctique, **les îles Australes** sont composées de l'archipel de Crozet, de l'archipel Kerguelen, et des îles Saint-Paul et Amsterdam. Enfin, **la terre Adélie**, en Antarctique, constitue le district le plus austral des TAAF, à plus de 9 000 km des îles Éparses (cf. carte).

Ces territoires ont été découverts à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, à l'époque de l'exploration de la route des Indes. Les îles Éparses sont repérées grâce à l'exploitation des ressources naturelles (guano, coprah, phosphate et cocotiers), qui font venir des commerçants et des aventuriers sur ces terres. Les terres australes attirent les navires et les marins aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles pour l'exploitation de l'huile de baleine et des éléphants de mer utilisée pour le fonctionnement des usines et l'éclairage public. La découverte de la terre Adélie par Jules Dumont d'Urville en 1840 ouvre la voie aux explorations scientifiques polaires.

### Chronologie de l'organisation institutionnelle des TAAF



RNN : Réserve naturelle nationale ; PNM : Parc naturel marin. Source : TAAF

### Un espace classé en réserve naturelle et inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco

La réserve naturelle nationale des Terres australes françaises est reconnue au niveau international par sa labellisation en 2018 « Liste verte des aires protégées et conservées » de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Largement préservée de l'activité humaine, c'est sous le nom des Terres et mers australes françaises qu'elle est par ailleurs inscrite depuis juillet 2019 sur la Liste du patrimoine mondial de l'Humanité de l'Unesco, en tant que bien naturel à la valeur universelle exceptionnelle.

La faune et la flore présentent des adaptations originales, liées à l'isolement extrême et l'éloignement de toutes sources de contamination. Les îles Australes sont ainsi considérées comme une « oasis » de l'avifaune du sud de l'océan Indien, accueillant plus de 50 millions d'oiseaux issus de 47 espèces, dont 16 encore reproductrices sur les îles. On y trouve notamment la plus grande population de manchots royaux et d'albatros de Carter au monde, ainsi que 8 espèces endémiques telles que l'albatros d'Amsterdam, l'un des oiseaux les plus rares de la planète. Les eaux associées aux îles subantarctiques sont aussi particulièrement productives et riches en espèces pélagiques (crustacés, poissons, etc.), cétacés (baleines, dauphins de Commerson, orques) et pinnipèdes (éléphants de mer, otaries). Les îles Australes concentrent ainsi la deuxième plus large population d'éléphants de mer du sud au monde et la troisième plus importante d'otaries à fourrure antarctique.

Des menaces pèsent toutefois sur cette biodiversité, en particulier le changement climatique, l'introduction d'espèces invasives, la pollution, la pêche illégale et l'impact humain. Pour assurer sa préservation, la réserve naturelle terrestre et marine des Terres australes françaises fut créée le 3 octobre 2006. D'une superficie initiale de 23 400 km<sup>2</sup> (dont 15 700 de domaine maritime), la réserve fut étendue en 2016 à environ 673 000 km<sup>2</sup> ; en 2017 un arrêté du préfet de La Réunion étend les mesures de protection de la réserve à l'ensemble de la ZEE, sur près de 1,7 million de km<sup>2</sup>.

**Les îles Éparses** constituent également un haut lieu de la biodiversité tropicale, que ce soit au niveau marin ou terrestre. Classées en réserve naturelle depuis 1975, elles restent toutefois soumises à des menaces croissantes, principalement liées à l'exploitation illégale des ressources marines. En intégrant la Convention de Ramsar fin octobre 2011, l'île Europa devient la 42<sup>e</sup> zone humide d'importance internationale, et rejoint un réseau international qui contribue à la préservation des zones humides et à une utilisation rationnelle de celles-ci. Le parc naturel marin des Glorieuses a été créé le 22 février 2012, pour permettre une protection des eaux sous juridiction française, tout en répondant à l'enjeu de gestion de la pêche sur le territoire. Le décret du 10 juin 2021 relatif à la transformation du parc naturel des Glorieuses en réserve naturelle nationale renforce la protection de l'archipel. Contigues avec celui de Mayotte, ces deux aires protégées forment une aire marine protégée de plus de 110 000 km<sup>2</sup>.

### Collection 2018, timbre TAAF



Source : TAAF

## L'organisation et la gestion des TAAF

### L'organisation institutionnelle

Créées par la loi n°55-1052 du 6 août 1955, les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) sont un territoire d'outre-mer mentionné à l'article 72-3 de la Constitution. Ce territoire est une collectivité à statut particulier soumise au principe de spécialité législative et dotée de l'autonomie administrative et financière. Les TAAF sont placées sous l'autorité d'un préfet, administrateur supérieur, qui est à la fois le représentant de l'État dans le Territoire et l'exécutif du Territoire. Il se fait représenter dans chacun des districts par un chef de district. En tant que représentant de l'État, le préfet, administrateur supérieur, est le dépositaire de l'autorité de l'État et il représente le Gouvernement dont il reçoit les instructions par l'intermédiaire du ministre chargé des Outre-mer. En tant que représentant du Territoire, le préfet, administrateur supérieur, veille sur les intérêts généraux des TAAF, les représente en justice, prend tout acte et toute mesure individuelle relevant de sa compétence, et peut adapter les décrets et les arrêtés ministériels aux particularités du Territoire. Le préfet, administrateur supérieur, exerce ainsi l'intégralité de l'action publique dans les TAAF.

Le territoire est subdivisé en cinq circonscriptions administratives appelées districts (l'archipel Crozet, l'archipel Kerguelen, les îles Saint-Paul et Amsterdam, la terre Adélie, et les îles Éparses), à la tête desquelles sont nommés chaque année des chefs de district. Ces derniers assurent l'encadrement des équipes, ainsi que le suivi et la coordination des actions menées sur place. Les TAAF n'ont pas d'habitant permanent, et donc, ni électeur, ni élu, ni assemblée délibérante locale. Pour les questions économiques, budgétaires et environnementales, le préfet, administrateur supérieur, est assisté par un conseil consultatif composé de 13 membres, représentant différents départements ministériels (Outre-mer, Défense, Recherche, Pêche, Environnement et Affaires étrangères) mais aussi l'Assemblée nationale et le Sénat.

Les TAAF ne font pas partie de l'Union européenne ni de l'espace Schengen, mais sont reconnues en tant que Pays et territoire d'outre-mer (PTOM). Ce statut a pour objectif de contribuer au développement durable de ces territoires ; il est basé sur les piliers économique, social et environnemental. Les PTOM bénéficient ainsi du Fonds européen de développement (FED) et des programmes horizontaux de l'Union, bien que le droit dérivé communautaire ne s'y applique pas. Le projet de Restauration des écosystèmes insulaires de l'océan Indien (RECI, voir *infra*) s'inscrit notamment dans le cadre du 11<sup>e</sup> FED, avec une enveloppe de 5 millions d'euros mobilisée pour le financement du projet, dont 4 millions d'euros seront versés par l'UE via les fonds délégués à l'Agence française de développement (AFD).

### La gestion budgétaire

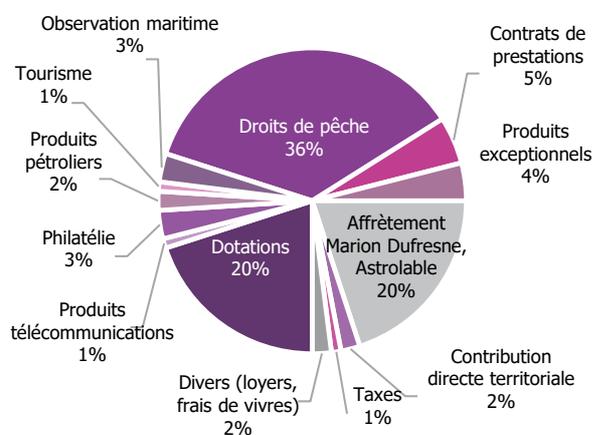
En 2020, le budget des TAAF était de 57,4 millions d'euros, répartis à hauteur de 45,1 millions d'euros en fonctionnement et 12,3 millions d'euros en investissement.

Les dépenses sont constituées à plus de 70 % de frais de logistique inhérents à l'isolement des territoires (armement des navires, charges à caractère générale, carburant et autres combustibles, etc.) et 18 % de charges de personnel. En 2020, environ 200 agents participent à la gestion des TAAF, dont 110 dans les bases.

S'agissant des recettes, plus de 80 % proviennent de ressources propres (droits de pêche, prestations de services, sous-affrètement du *Marion Dufresne*, philatélie<sup>1</sup>, etc.). Les 20 % restants sont composés d'une subvention du ministère de l'Intérieur, du ministère des Outre-mer, et du ministère chargé de la Transition écologique (au titre de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises), de financements européens (en tant que PTOM, les TAAF sont éligibles au FED), et de partenariats.

Depuis 1994, le tourisme est également un poste de recettes, qui a généré près de 370 000 euros en 2019. Seule la visite des districts austraux est ouverte aux touristes à bord du *Marion Dufresne*. Cette activité reste limitée : entre 50 et 60 visiteurs par an.

#### Répartition des recettes budgétaires



Source : TAAF, recettes 2019

<sup>1</sup> Activité non négligeable des TAAF et très prisée par les collectionneurs avec 12 à 15 timbres émis chaque année et plus de 800 timbres et 7 carnets émis au total. On comptabilise 1 200 kg de courrier par an à destination des TAAF.

## LA SOUVERAINETÉ FRANÇAISE DANS LES TAAF ET LE RÔLE DES FORCES ARMÉES DANS LA ZONE SUD DE L'Océan Indien (FAZSOI)

En raison de leurs réserves halieutiques et de leurs potentielles ressources en hydrocarbures, les îles Éparses continuent à faire l'objet de revendications territoriales de la part de Madagascar pour Bassas da India, Europa, l'archipel des Glorieuses et l'île Juan de Nova, de la part de la Fédération des Comores pour l'archipel des Glorieuses, et de la part de la République de Maurice pour l'île Tromelin. La France exerce sa souveraineté dans les îles Éparses par la présence d'un gendarme représentant du préfet, administrateur supérieur, et d'un détachement militaire des FAZSOI sur les îles de Grande Glorieuse, de Juan de Nova et d'Europa. Leur mission est la surveillance et la protection des intérêts français et des ressources halieutiques. Les moyens aériens et maritimes des FAZSOI assurent l'essentiel de la logistique nécessaire à cette présence française dans les îles Éparses.

Dans les îles Australes, la présence française permanente est assurée par des bases scientifiques et techniques, ainsi que par une surveillance des eaux sous juridiction française (eaux territoriales et ZEE) qui entourent ces îles.

La présence française en terre Adélie s'inscrit dans le contexte du Traité sur l'Antarctique conclu à Washington en 1959, qui a gelé toutes les revendications territoriales et affirmé la liberté de la recherche scientifique sur tout le continent. Elle doit donc être compatible avec les exigences du Traité qui a été complété en 1991 par le Protocole de Madrid sur la protection de l'environnement et qui fait de ce continent « une réserve naturelle consacrée à la paix et à la science ». La France est ainsi un État « possessionné », c'est-à-dire ayant émis, avant l'entrée en vigueur du traité, une revendication territoriale au même titre que l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Chili, l'Argentine, le Royaume-Uni et la Norvège.

Source : TAAF

### L'accessibilité et les infrastructures

La caractéristique première des TAAF réside dans l'isolement extrême de leurs territoires, uniquement accessibles par voie maritime pour la terre Adélie et les îles Australes. Elles ne possèdent pas de port, mais des zones de mouillage. Les districts subantarctiques et la terre Adélie accueillent chaque année entre 150 et 300 personnes (scientifiques, militaires, techniciens, ouvriers, météorologues, etc.) qui y séjournent de deux mois à un an. Les îles Éparses accueillent des garnisons de 14 militaires, un gendarme représentant du préfet, administrateur supérieur et officier de police judiciaire, et des agents TAAF, qui sont relevés tous les 30 à 45 jours (tous les 2 à 3 mois pour Tromelin).

Compte tenu des difficultés de ravitaillement, ces îles lointaines doivent être autonomes, ce qui impose un certain nombre d'infrastructures, qu'il faut également entretenir. Les bases australes et antarctique se composent de bâtiments « vie » (logements, salle commune, salle de sport, etc.), d'équipements techniques (centrale électrique, garage, transmissions, ateliers, etc.), d'un hôpital, de laboratoires et, sur certaines d'entre elles, d'une chapelle.

Les liaisons maritimes sont assurées par le *Marion Dufresne* et l'*Astrolabe*. Le *Commerson* et le chaland *Aventure II* effectuent par ailleurs des rotations logistiques entre le *Marion Dufresne* et la base de Kerguelen.

Les îles Éparses sont quant à elles ravitaillées par voies aérienne et maritime militaires (FAZSOI) depuis La Réunion.

### Caractéristiques des navires propriété des TAAF

	<i>Marion Dufresne</i>	<i>Astrolabe</i>
	 <p>Carte postale de la <i>Marion Dufresne</i> (RF) pour les Terres Australes et Antarctiques Françaises. Le navire est représenté en mer. Le prix est de 20 g. Tarif international.</p>	 <p>Carte postale de l'<i>Astrolabe</i> (RF) pour les Terres Australes et Antarctiques Françaises. Le navire est représenté en mer. Le prix est de 1,30 €.</p>
<b>Rotations</b>	En moyenne, 4 rotations par an vers les trois districts austraux. Liaison en 5 jours environ au départ de La Réunion. Occasionnellement, rotation vers les îles Éparses (tous les 2 ou 3 ans). Durée de rotation complète : un mois environ.	4 ou 5 rotations de novembre à février. Liaison en 6 jours minimum entre Hobart (en Tasmanie, Australie) et la base scientifique française Dumont-d'Urville, en terre Adélie.
<b>Fonctions</b>	Navire ravitailleur et de recherche océanographique lorsqu'il est sous-affrété par l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer). Accueille également des étudiants de toute nationalité.	Soutien à la logistique en Antarctique et surveillance des ZEE, en faisant respecter le droit dans les espaces maritimes sous souveraineté et juridiction françaises.
<b>Dimensions</b>	120 m de long et 20 m de large.	72 m de long.
<b>Capacité d'accueil et d'emport</b>	160 personnes, dont 46 membres d'équipages. Conteneurs et colis lourds pour un total de 2 300 tonnes.	60 personnes, dont une vingtaine de membres d'équipage. Capacité d'emport de 1 200 tonnes.
<b>Équipements</b>	Pétrolier, et porte-hélicoptère comme moyen de débarquement en plus des deux vedettes. 650 m <sup>2</sup> de laboratoires.	Brise-glace armé en permanence par la Marine. Porte-hélicoptère.

Source : TAAF

## Le panorama des activités

### La recherche scientifique

La recherche française dans les régions polaires et subpolaires de l'hémisphère sud se développe principalement à partir de cinq bases et stations permanentes : Alfred-Faure dans l'archipel Crozet, Port-aux-Français dans l'archipel Kerguelen, Martin-de-Viviès sur l'île Amsterdam, et Dumont-d'Urville en terre Adélie, point de départ vers la station franco-italienne de Concordia sur le continent Antarctique (seuls les quatre premiers sites sont administrés par les TAAF). Les îles Éparses constituent quant à elles un site de référence pour la recherche scientifique en milieu tropical.

En 2020, les TAAF et leurs partenaires ont ainsi soutenu le développement de 71 programmes scientifiques. Les thèmes de recherche prioritaires concernent surtout la mise en place de systèmes d'observation pour le long terme dans les sciences de la Terre et de l'univers, les sciences du Vivant, l'évolution du climat et la biodiversité. L'expertise française se manifeste notamment dans les domaines de la glaciologie, l'astronomie, la chimie et la physique de l'atmosphère<sup>2</sup>, l'écologie des oiseaux et mammifères marins, l'écologie terrestre et marine, ainsi que l'océanographie.

**Dans les Terres australes et en Antarctique**, près de 270 personnels scientifiques sont déployés chaque année pour mettre en œuvre les programmes de recherche (dont 150 dans le périmètre de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises et 120 en Antarctique).

La maintenance et la logistique des bases subantarctiques sont assurées par les TAAF, alors que l'Institut polaire français Paul-Émile Victor (IPEV)<sup>3</sup> veille à la mise en œuvre des projets scientifiques et à leur logistique associée. L'IPEV gère également la logistique et l'entretien de la station de terre Adélie (hormis la médecine et les télécommunications). La France est le seul pays à disposer de stations scientifiques le long d'un tel gradient latitudinal, dans l'océan Austral et en Antarctique. Elle figure ainsi aux premiers rangs des acteurs scientifiques publiant sur cette région : cinquième rang pour les articles relatifs à l'Antarctique et premier rang pour le subantarctique (étude bibliométrique d'août 2014).

**Les îles Éparses**, avec plus de 10 programmes scientifiques par an, accueillent une cinquantaine de personnels scientifiques chaque année. Les TAAF assurent le développement de la science ainsi que le soutien administratif et logistique pour la réalisation des missions avec l'appui des FAZSOI (transport du personnel, nourriture et hébergement) et de ses partenaires scientifiques. Ces activités de recherche scientifique touchent un très large spectre disciplinaire : tortues marines, avifaune marine, biodiversité récifale, géosciences, etc. Depuis 2011, un Consortium interorganismes contribue à pérenniser la recherche scientifique dans les îles Éparses. Une nouvelle station scientifique sur les Glorieuses a été installée en 2020 et devrait permettre d'accueillir des chercheurs français et internationaux. L'ambition pour la recherche sur ces territoires est renouvelée et renforcée pour les années à venir.

La présence de Météo-France sur tous les districts, par le déploiement de stations automatiques ou de personnel, joue un rôle important pour la surveillance et la prévision de l'activité cyclonique (dans les îles Éparses) et globalement pour l'établissement des prévisions de toute la zone sud océan Indien, indispensables à la navigation maritime et aérienne. D'autres partenariats ont également été développés, notamment avec le Centre national d'études spatiales (CNES) pour le suivi satellitaire à Kerguelen, avec l'Agence spatiale européenne pour le programme Galiléo (station de Kerguelen mise en service en 2021), ou encore avec le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) dans le cadre de la veille relative au traité d'interdiction complète des essais nucléaires à Crozet, Kerguelen et en terre Adélie.

### La gestion durable de la pêche en zone économique exclusive

Les TAAF administrent 2 461 014 km<sup>2</sup> de ZEE<sup>5</sup>, soit la deuxième de France après la Polynésie française. En juin 2020, le domaine maritime sous-marin a été étendu de 150 000 km<sup>2</sup> : 58 121 km<sup>2</sup> au large de La Réunion et 93 202 km<sup>2</sup> au large des îles Saint-Paul et Amsterdam. La pêche dans les eaux subantarctiques concerne principalement la légine, mais aussi la langouste, le poisson des glaces, le cabot, le saint-paul, la rouffe antarctique soumis à des totaux admissibles de captures et d'autres espèces accessoires (raie et grenadier notamment). Ces pêcheries sont gérées par l'administration supérieure des TAAF. La gestion de la pêche aux thonidés dans les îles Éparses est également gérée par les TAAF et s'inscrit dans les orientations définies par la Commission thonière de l'océan Indien (CTOI).

#### Quotas de poissons pour la campagne 2020-2021 en tonnes<sup>4</sup>

Légine	6 000 (5 200 à Kerguelen et 800 à Crozet)
Poisson des glaces	Pas de quotas
Langouste	383
Cabot	30
Saint-Paul	25
Rouffe	20

Source : TAAF

Afin d'éviter toute surexploitation, des totaux admissibles de capture (TAC) sont définis sur avis du Muséum national d'histoire naturelle. Depuis 2019, les TAC sont déterminés pour trois ans, tandis que leur répartition en quotas entre armateurs est réalisée

<sup>2</sup> Une station atmosphérique internationale de référence à Amsterdam (GIEC, NASA) qui confère aux TAAF une place stratégique dans le réseau global de surveillance de l'atmosphère (Organisation mondiale de météorologie, WMO/GAW).

<sup>3</sup> L'IPEV est un groupement d'intérêt public (GIP) créé en janvier 1992 et renouvelé en 2014 pour une période de 12 ans. Il est composé de 8 membres : l'État (le ministère chargé de la recherche et le ministère chargé des affaires étrangères), le CNRS, l'Ifremer, le CEA, les TAAF, Météo-France, le Centre national d'études spatiales (CNES), les expéditions polaires françaises (EPF). Il met en œuvre les moyens humains, logistiques, techniques et financiers nécessaires au développement de la recherche française dans les régions polaires et subpolaires.

<sup>4</sup> Journal officiel des TAAF. Valable jusqu'en 2022, les TAC étant désormais fixés pour trois ans.

<sup>5</sup> Un espace maritime sur lequel un État côtier exerce des droits souverains en matière d'exploitation et d'usage des ressources.

chaque année. Les techniques de pêche prescrites ont également été améliorées pour réduire les captures accessoires et les prises de juvéniles, mais aussi pour limiter la mortalité aviaire (les mesures préventives ont quasiment supprimé les captures accidentelles d'oiseaux marins). Un contrôleur des TAAF est obligatoirement présent à bord des navires afin de veiller au respect de la réglementation et d'acquiescer des données scientifiques nécessaires à la gestion des stocks. Avec le développement des équipements et des techniques, les investissements des armateurs ont augmenté, passant de 7,5 millions d'euros par navire en 2001 à 18 millions d'euros en 2017 en moyenne.

**La pêche à la légine et à la langouste dans les mers australes** génère un chiffre d'affaires de 129 millions d'euros en 2017 soit une hausse de 60 % par rapport à 2014<sup>6</sup>. Elle représente 630 emplois en 2017 en France, dont 280 indirects ou induits (transport, transformation, exportation). Parmi eux, 570 sont localisés à La Réunion. Cette pêche dégage également des taux de valeur ajoutée et de marge supérieures à la moyenne française du secteur (respectivement 73 % et 79 % contre 46 % et 39 %).

La pêche à la légine, surnommée « l'or blanc », fait l'objet depuis 2015 d'un plan de gestion en raison des effets dévastateurs de la pêche illégale sur les stocks de ce poisson au début des années 2000. Sept couples navires/armateurs ont été retenus pour la période 2019-2025 dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion établi en 2019 : île de La Réunion II (Comata), île Bourbon (Armements Réunionnais), Mascareignes III (Armas pêche), Cap Horn I (Sapmer), Albius (Sapmer), Saint-André (Pêche Avenir) et Cap Kersaint (Cap Bourbon). Tous les armateurs sont basés à La Réunion, car la réglementation spécifique des TAAF impose d'y débarquer l'ensemble des captures. Cette pêche constitue le deuxième secteur exportateur de La Réunion en valeur, qui se place au deuxième rang mondial en matière de captures de légines, derrière le Chili. La Chine est le principal destinataire de ces exportations (50 %), suivi des États-Unis (33 %) et du reste de l'Asie (9 %) au cours de la campagne 2020-2021.

**Sur l'île Saint-Paul, la langouste** est actuellement exploitée par un seul navire, l'*Austral*, copropriété des armements Sapmer et Armas pêche. Cette ressource fait l'objet d'une surveillance accrue depuis la création de la réserve. Des espèces de poissons sont également pêchées dans le cadre de cette pêcherie et certaines font l'objet de TAC : le cabot (30 tonnes), le Saint-Paul (25 tonnes) et la rouffe (20 tonnes).

**Du côté des îles Éparses, les captures de thons à la senne** sont aussi encadrées. Pour la campagne 2020-2021, 18 thoniers senniers ont été autorisés à pêcher dans ces ZEE, auxquels s'ajoutent trois palangriers français et 6 navires auxiliaires.

**La pêche au chalut dans la ZEE de Kerguelen** avait été stoppée au début des années 1990 face à une surexploitation des ressources. Les campagnes d'évaluation halieutique des stocks ont révélé une reconstitution progressive des populations de poisson des glaces, permettant la reprise de la pêche au chalut pélagique. Cette espèce n'est pas exploitée actuellement.

En dépit d'un tel encadrement de la pêche, les ressources halieutiques dans les TAAF restent en permanence menacées par des risques d'exploitation illégale. Après une pêche illégale massive à la légine dans les années 2000 dans les secteurs austraux, une pêche illégale artisanale, visant les holothuries, s'est développée dans les eaux françaises du canal du Mozambique, notamment dans le lagon de Juan de Nova. Les moyens propres des TAAF, de la Marine nationale et des Affaires maritimes ; sont déployés pour y faire face. À Juan de Nova, un dispositif de présence dissuasive permanente a été mis en place en 2017 et depuis on n'observe plus d'activité de pêche illégale dans le lagon.

## Les TAAF au cœur de la politique de préservation de la biodiversité et des récifs coralliens

La conservation du patrimoine exceptionnel de ces territoires figure parmi les priorités des TAAF. Ces dernières sont en effet gestionnaires de la Réserve naturelle nationale des **Terres australes françaises** depuis sa création en 2006, avec l'appui du conseil consultatif et du comité de l'environnement polaire. Le plan de gestion 2018-2027 de la réserve naturelle vise à conserver les espèces, les habitats, les fonctions écologiques essentielles et les valeurs culturelles des territoires classés. Il ambitionne par ailleurs d'assurer l'efficacité et la pérennité de la gestion, et de faire connaître la réserve qui s'étend en 2021 sur plus de 672 000 km<sup>2</sup>, soit l'une des aires protégées les plus vastes au niveau mondial.

**Pour les Glorieuses**, le décret du 10 juin 2021 relatif à la transformation du parc naturel en réserve naturelle nationale renforce la protection de l'archipel. Un conseil de gestion (composé de 20 membres, nommés par les préfets de La Réunion et de Mayotte) administrait jusqu'à présent le Parc naturel marin. Son plan de gestion 2015-2030 avait pour objectif de protéger le patrimoine naturel, de faire des Glorieuses un lieu d'excellence en matière de pêche durable et d'observation scientifique de la biodiversité marine, d'encadrer les activités touristiques et accompagner le développement d'un écotourisme. La gestion par les TAAF de l'archipel s'inscrit dans cette continuité, tout en renforçant les mesures de protection.

**En Antarctique**, le comité de l'environnement polaire (CEP), institué auprès du ministre chargé de l'Environnement, vérifie la compatibilité des activités humaines relevant des autorités françaises dans les zones polaires et subantarctiques, avec la préservation de l'environnement. Après avis du CEP, le préfet, administrateur supérieur, en sa qualité d'Autorité nationale compétente dans le cadre du Protocole de Madrid relatif à la protection de l'environnement, statue sur les demandes d'autorisation, peut y adjoindre certaines prescriptions, et assure la surveillance des activités.

<sup>6</sup> Insee « État des lieux de la pêche australe en 2017 », mai 2019

## Collection 2021, timbre TAAF



Source : TAAF

protéger 75 % des récifs coralliens dans les Outre-mer d'ici à 2021. Un plan d'action pour la période 2018-2021 a été adopté fin 2019, basé sur le bilan de l'Initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR).

En ce qui concerne les îles Éparses, 77 % des récifs coralliens sont en bon état selon le bilan 2020 établi par l'IFRECOR, contre 35 % dans les territoires plus densément peuplés de l'océan Indien (Mayotte, La Réunion). Ces résultats seront pris en compte dans la réalisation du plan d'action pour atteindre une protection totale des récifs coralliens français d'ici 2025.

**Une présence française toujours plus exemplaire.** En cohérence avec les engagements européens et nationaux en matière de politique énergétique et de lutte contre le changement climatique, les Terres australes et antarctiques françaises sont engagées dans une ambitieuse politique d'investissement en matière de transition environnementale et de développement durable des districts, ceci afin de poursuivre la réduction et la limitation des impacts anthropiques sur les écosystèmes. Ce plan d'action porte sur la transition énergétique, la réduction et valorisation des effluents solides (déchets), aqueux (eaux usées) ou gazeux (combustion), l'isolation des bâtiments, la politique achat durable, la politique alimentaire, ou encore l'économie circulaire.

### LA POLITIQUE MARITIME FRANÇAISE

Si la France ne représente que 0,43 % de la surface terrestre du globe, elle est en revanche une géante des mers. Présente dans tous les océans sauf l'Arctique, elle dispose du deuxième domaine maritime mondial, derrière les États-Unis, avec 11 millions de km<sup>2</sup> de ZEE dont 97 % en Outre-mer et un quart dans le sud de l'océan Indien (2,6 millions de km<sup>2</sup>). Près de 10 % de la diversité mondiale des espèces marines est présente en Outre-mer, et 10 % des récifs coralliens sont localisés dans les eaux françaises.

La prise de conscience de ce rôle central de la mer lors du Grenelle de la mer en 2009 se matérialise dans le Livre bleu, qui fonde les grandes orientations stratégiques en matière de politique maritime intégrée. À l'image de la croissance verte, le potentiel de l'économie bleue se veut transversal, allant de la pêche au transport maritime en passant par l'exploration des fonds marins, la mise en valeur des richesses naturelles et la production d'énergies marines renouvelables. Une stratégie nationale de création et de gestion des aires marines protégées a donc été adoptée en 2012 pour protéger 20 % des eaux françaises à horizon 2020. Avec 23,5 % d'aires marines protégées en juillet 2019, cet objectif a été porté à 30 % en juin 2020, dont un tiers en pleine naturalité, d'ici 2022. À ce titre, le parc naturel marin des Glorieuses a été transformé par décret le 10 juin 2021 en réserve naturelle nationale et une réserve naturelle nationale dans la ZEE de Saint-Paul et Amsterdam devrait également être créée d'ici 2022.

En 2010, la loi portant sur l'engagement national pour l'environnement (loi ENE, dite « Grenelle 2 ») pose le principe d'une gouvernance adaptée pour la mer et le littoral. En Outre-mer, cette gouvernance repose sur des Conseils maritimes ultramarins (CMU) constitués par bassins, dont un spécifique à la zone « sud océan Indien » regroupant La Réunion, Mayotte et les TAAF (le CMUB). Avec l'appui d'un état des lieux du bassin (établi de 2017 à 2018), le CMUB a élaboré une stratégie pour la période 2020-2026, adoptée en décembre 2020, et qui s'articule autour de 4 grands objectifs : la protection de l'environnement et de la qualité des sites ; la prévention des risques et la gestion du trait de côte ; la connaissance, la recherche, l'innovation, l'éducation et la formation ; le développement durable des activités économiques en lien avec le milieu marin. Cette gestion permet aussi une valorisation durable des ressources naturelles.

Source : Ministère de la Transition écologique, Ministère de la Mer, Direction de la mer sud océan Indien (DMSOI)

## Fiche d'identité des TAAF

	Superficie	Repère géographique	Particularités
<b>Les terres australes</b> Climat océanique marqué par de faibles variations annuelles de température et par des vents importants	Archipel Kerguelen Superficie : 7 215 km <sup>2</sup> ZEE : 547 000 km <sup>2</sup>	Constitué d'une île principale, la Grande Terre (Mont Ross à 1 850 m d'altitude) et de plus de 300 îles et îlots. Situé à 3 490 km de La Réunion	Base de Port-aux-Français. Colonie de reproduction d'éléphants de mer (plus de 130 000 individus). 33 espèces d'oiseaux marins (25 millions). Activité de pêche à la légine
	Archipel Crozet Superficie : 340 km <sup>2</sup> ZEE : 562 000 km <sup>2</sup>	Composé de cinq îles volcaniques divisées en deux groupes distants d'environ 110 km (Cochons, Pingouins, Les Apôtres, La Possession et l'île de l'Est). À 2 800 km de La Réunion	Base Alfred Faure sur l'île de la Possession. Grandes colonies d'oiseaux de mer (25 millions). 4 espèces de manchots (500 000 couples). Activité de pêche à la légine
	Amsterdam et Saint-Paul Superficie : 58 et 8 km <sup>2</sup> ZEE : 599 202 km <sup>2</sup>	Saint-Paul est à 85 km au sud d'Amsterdam et à 2 800 km de La Réunion	Base Martin-de-Viviès sur l'île Amsterdam. Population d'Albatros d'Amsterdam, espèce endémique stricte, « en danger critique d'extinction » (moins de 200 individus, soit une trentaine de couples reproducteurs). Population importante d'otaries (entre 25 000 et 30 000 individus). Activité de pêche à la langouste
<b>Les îles Éparses</b> Climat tropical	Tromelin Superficie : 1 km <sup>2</sup> ZEE : 285 000 km <sup>2</sup>	Petite île corallienne à 600 km au nord-est de Madagascar et 560 km au nord de La Réunion	Station météorologique automatisée. Présence d'agents TAAF. Site important de ponte des tortues vertes
	Archipel des Glorieuses Superficie : 7 km <sup>2</sup> ZEE : 43 762 km <sup>2</sup>	Composé de la Grande Glorieuse, de l'île du Lys, des Roches Vertes et de l'île aux Crabes. Situé à 220 km au nord-ouest de Diego Suarez (Madagascar) et 253 km de Mayotte	Station météorologique automatisée. Présence de militaires, d'un gendarme et d'un agent de gestion TAAF. Site important de ponte des tortues vertes. Site de reproduction, de mise bas et d'allaitement pour les baleines à bosse
	Juan de Nova Superficie : 5 km <sup>2</sup> ZEE : 61 050 km <sup>2</sup>	Au centre du canal du Mozambique à environ 150 km à l'ouest de Madagascar et 600 km au sud de Mayotte	Station météorologique automatisée. Présence de militaires et d'un gendarme. La plus grande colonie de sternes fuligineuses de l'océan Indien
	Bassas da India Superficie : 1 km <sup>2</sup> ZEE : 123 700 km <sup>2</sup>	Au sud du canal du Mozambique, à 380 km à l'ouest de Madagascar, à moins de 130 km au nord-ouest d'Europa	Aucune présence humaine (certaines parties sont immergées à marée haute).. Site de nurserie pour le requin des Galápagos. De nombreuses épaves de navires
	Europa Superficie : 30 km <sup>2</sup> ZEE : 127 300 km <sup>2</sup>	La plus grande des îles Éparses, située dans le canal du Mozambique à mi-chemin entre l'Afrique et Madagascar	Station météorologique automatisée. Présence de militaires, d'un gendarme et d'un agent de gestion TAAF. 2 espèces d'oiseaux endémiques. Parmi les plus importantes colonies d'oiseaux marins. Plus gros site de ponte de l'océan Indien pour les tortues vertes
<b>La terre Adélie</b> Continent le plus froid (-80 °C en hiver) et vents très violents	Superficie : 390 000 km <sup>2</sup> ZEE : 112 000 km <sup>2</sup>	Portion de l'Antarctique, située au sud du 60 ° parallèle sud. Elle coupe le secteur australien entre le 136 ° E et le 142 ° E, jusqu'au pôle. À 7 600 km de La Réunion	Base de Dumont d'Urville. De nombreuses espèces d'oiseaux et de mammifères marins (manchots, phoques et baleines)

Source : TAAF

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr)

Directeur de la publication : V-R. NUGENT — Responsable de la rédaction : M. AOURIRI  
Rédaction : M. MOUISEL — Éditeur: IEDOM